

# REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

## REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

**12 mars 2019, à 15h00, en Mairie, salle du Conseil Municipal**

Par délibération n°33/2018 en date du 26 mars 2018, le conseil municipal a prescrit la révision du Règlement Local de Publicité (RLP). Le projet de révision a pour objectifs de :

- Prendre en compte l'évolution législative et réglementaire ;
- Prendre en compte du développement économique de la commune, notamment les zones commerciales du Super U et de l'Intermarché, la zone d'activités de la Forge ;
- Lutter contre la pollution visuelle ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'identité et l'image de la commune ;
- Répondre aux besoins de communication extérieurs des acteurs locaux en fonction des zones de destinations ;
- Renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'activité commerciale ;
- Maîtriser l'affichage publicitaire ;
- Supprimer les dispositifs incompatibles avec la qualité paysagère des lieux.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre sont à la disposition du public à l'accueil des services techniques de la Mairie, 34-36, rue de Wattripont, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que sur le site internet de la commune ([https://www.roissyenbrie77.fr/vivre-a-roissy/roissy-se-transforme/urbanisme/revision\\_du\\_reglement\\_local\\_de\\_publicite/](https://www.roissyenbrie77.fr/vivre-a-roissy/roissy-se-transforme/urbanisme/revision_du_reglement_local_de_publicite/)) pendant toute la durée de l'étude jusqu'à l'arrêt du projet.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier mis à jour au fur et à mesure de l'étude du Règlement Local de Publicité (RLP) et formuler des observations et propositions sur le registre.

Les avis peuvent également être adressés par voie électronique à l'adresse courriel suivante : [revisionrlp@roissyenbrie77.fr](mailto:revisionrlp@roissyenbrie77.fr) ou par voie de publication postale à l'attention de M. le Maire, Hôtel de Ville, 9, rue Pasteur, 77680 Roissy-en-Brie.

Par ailleurs, **une réunion publique de concertation**, en présence des personnes publiques associées, est prévue le mardi 12 mars 2019, à 15h00, en Mairie, salle du conseil municipal, 9, rue Pasteur.

A l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation et arrête le projet de Règlement Local de Publicité (RLP), éventuellement modifié pour tenir compte des observations et des propositions formulées par le public.